



Aide pour création d'activité un peu compliqué

Par **Marco347**, le **30/06/2023** à **16:27**

Bonjour,

J'ai été gérant de SAS en président directeur général pendant quelques temps il y'a quelques temps. J'ai du mettre la clé sous la porte suite au Covid et licencié tout mes salariés. J'ai fait une liquidation dans les règles, je ne suis pas en interdiction d'exercer.

Depuis sans activité je suis tombé au RSA et j'arrive à subsister avec le minimum sociale même si c'est difficile, je ne souhaite pas rester sans activité alors je me relance (ne trouvant pas de poste fixe à proximité je crée mon affaire car il n'existe encore rien de similaire dans le coin)

J'ai plusieurs questions qui ne trouvent pas de réponses et je vais essayer de ne pas tout mélanger.

J'ai acquis récemment en nom propre suite à un petit héritage un food truck, pour faire de la pizza et du plat à emporter, je voulais opter pour la formule auto entreprise NAF 5610C Restauration de type rapide parfaitement adapté à mon activité.

Le camion est dans les règles, carte grise VASP Magasin.

Je peux demander ma carte de vendeur ambulant en cas de vente hors de mon village. Je connais les procédures pour l'obtenir et les autorisations, ainsi que les pré requis (stage haccp, assurance du camion, assurance rc pro etc)

Sauf que, je me lance avec quelqu'un, ma copine, nous ne sommes pas déclarés ensemble car pour le moment chacun à son adresse chacun chez soi, et il était pour projet d'avoir chacun sa micro entreprise elle pour faire les plats à partir du labo du camion et moi pour créer des pizzas les vendre et éventuellement les livrer.

Le jour du dépôt de statut l'on me dit qu'on ne peut pas exercer dans le même Food Truck, et là gros problèmes du coup ... On pensait faire tout les deux le même bagage, formation Haccp, rc pro pour chacun et exercer ensemble dans le même lieu de vente : le camion.

Du coup, les questions :

- N'y a-t'il pas moyen si je change mon code NAF, par exemple si je me met juste livreur 5320Z et elle avec le code 5610c n'est il pas possible à ce compte d'exercer à partir du même food truck ?
- N'y a-t'il pas moyen de pouvoir exercer ensemble à partir du même food truck en auto entreprise micro entreprise ?
- Le Food truck est posé à quelques pas de son domicile à elle, au pire il est possible et dans les normes qu'elle face ses plats à partir de sa cuisine (en conformité avec les règles d'hygiène) et en ce cas ne puis je pas écouler ses plats à partir du food truck ? Comment faire pour limiter les charges de chacun ? Car avec ce régime on paye sur le C.A et non le bénéficiaire, du coup c'est pas intéressant de payer 2 fois, à l'achat la TVA, elle à la vente si je lui achète et moi à la vente sur le C.A comme elle, à la fin il ne reste rien sur les marges .. L'activité étant une création totale, on a une petite étude de marché un estimatif mais on ne

sait pas du tout si ça va fonctionner ou pas, on est dans le flou le plus total c'est pour ça qu'on opte pour le statut micro entreprise, comme ça par d'argent qui rentre pas d'argent qui sort en terme de charges, on garde nos minima sociaux elle et moi (moi RSA et elle fin de droits chômage bientôt RSA aussi)

On va être assimilé artisans avec les charges taxes et impôts qui correspondent, on nous dirige donc sur de la SARL avec associés elle et moi, on ne sait pas si on va pouvoir supporter les charges d'emblée qui sont plus lourdes, payer avant de rentrer de l'argent, s'il faut mettre la carte grise du food truck au 2 noms ?

Il est possible dans un premier temps qu'on ne se rémunère pas, niveau finance perso, vivant de nos acquis présent pour un temps, serrant la ceinture au maximum c'est possible, histoire de rentrer de la tréso dans la boîte, pour payer les charges, si on ne se paye pas j'ai compris que seul le dirigeant paye son minima sociale, mais elle n'aura plus de sécu du coup il faut qu'elle paye aussi son minima pour conserver sa CMU, on cotiserai elle et moi sur le sociale et j'ai vu encore un billet qui part avant de rentrer de l'argent avec ce camion, il nous reste un petit pécule à injecter pour lancer le fond (les produits, environ 2000€), assumer nous même la partie comptabilité avec votre aide pour s'alléger du cout d'un comptable, comment faire pour limiter un maximum l'argent qui sort avant d'en rentrer pour voir si l'activité est viable ou non tout en conservant nos droits actuel ?

Acheté en nom propre le food truck, si on ne se verse pas de salaire, puis je vendre le camion à la société ? (si elle a un peu de tréso ?)

Si on a un peu de tréso comment se reverser un dividende ou un petit salaire ensuite ?

Pour faire les statuts faut il payer obligatoirement quelqu'un qui les rédige ?

Quels sont tout les frais et faux frais liés à la création de cette entreprise ?

On comptai éventuellement mettre 100 ou 200€ de capital social si on fait sarl, car on n'aura pas d'ardoise, pas de compte client, rien, juste on vend des pizza pas besoin d'impressionner des fournisseurs, ai-ce une bonne idée ?

Comment se mettre en sécurité du patrimoine ? (elle possède sa maison en nom propre)

Va t'on nous laisser nos minimas sociaux si on exerce, si oui combien de temps ? (on aimerai renflouer la caisse de la société avant de taper dedans, kit à manger des pâtes et à se serrer la ceinture pour que la société respire le temps de la lancer et de créer une clientèle)

Puis je diversifier niveau NAF, car on produits des légumes (à la base c'est son activité à elle qu'elle voulais lancer mais faute de, elle le fait pour elle), mais maintenant on compte utiliser ses productions pour nos préparations, ai ce légal ?

Par la suite, peut on investir sur le camion, améliorer le matériel, l'entretien etc.. (mettre aux normes le four par exemple, même s'il est encore en nom propre ?)

On a vu aussi le statut cotisant solidaire (au départ elle voulais faire ça pour vendre ses légumes sur les marchés, mais ça marche pas des masses car le temps, les ravageurs, la petite surface, la météo ne permettent pas de fiabiliser l'activité..), j'ai encore plein d'autres question mais déjà si quelqu'un de calé peut nous répondre à celles-ci ça nous aiderai beaucoup, peut être par la suite éclaircir encore quelques points, depuis des mois on a écoulé les forums et on ne trouve pas de solutions toute faite, juste des compromis, merci de vos lumières !

Au plaisir de vous lire,

Cordialement